



Conseil communal Penthalaz

Procès-verbal N° XV

Séance du 29 septembre 2014

Composition du bureau

Monsieur Alain Pellet, Président
Mme Corinne Borgeaud et M. David Reber, scrutateurs.
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 20h15.

* * *

Monsieur Alain Pellet, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à Mme Anne-Laure Girard, boursière communale ainsi qu'au public présent.

Il tient tout d'abord à remercier les membres du bureau sortant, en particulier son prédécesseur M. Thierry Burnat, pour l'excellent travail effectué ces deux dernières années ainsi que les Conseillères et Conseillers pour la confiance accordée pour ce nouveau mandat.

Il passe ensuite aux opérations préliminaires.

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents : 39 Excusés : Mmes Charrotton Sophie, Demierre Magali, Probst Delphine et MM. Burnat Thierry, Epars Pierre-Alain, Iannotti Franco, Loetscher Christoph, Lopes Miguel, Morel Bernard.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 juin 2014.

La lecture n'en est pas souhaitée, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le PV est accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

Le Président, Alain Pellet, lit la lettre de démission de Mlle Demierre Magali qui, suite à son déménagement hors de la Commune, démissionne de sa fonction de Conseillère communale au 30 septembre 2014.

d) Communications de la Municipalité.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, prend la parole afin d'informer l'Assemblée des points suivants :

- **FEDEVACO** : En adoptant le budget 2014, la Commune soutient, à hauteur de CHF 6'000.00 par année, les projets de la FEDEVACO, qui s'occupe essentiellement de projets de développement au service des populations les plus démunies de la planète. Cette année, la Municipalité a opté pour la Fondation ACHALEY à San Andrés au Pérou. Cette fondation a pour but de soutenir matériellement et financièrement le foyer-femme de San Andrés, la communauté pour adultes handicapés de Cieneguilla et tout autre projet visant à soutenir au Pérou :

- Les enfants et les jeunes les plus démunis et leur entourage, notamment dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la santé.
- Les adultes handicapés dans l'impossibilité de s'intégrer dans la société.

- Projet fusion : Lors de la séance des groupes, il a été reproché à la Municipalité de ne pas avoir communiqué les résultats de la décision du Conseil communal de Daillens. La presse s'en est chargée. Toutes les personnes faisant partie d'un groupe de travail ont été averties dans les meilleurs délais. Suite à ce refus du Conseil communal de Daillens, dans la même proportion qu'au premier tour, les quatre communes mettent fin au processus, jusqu'à nouvel avis, c'est-à-dire au moins jusqu'à la prochaine législature. Mme La Syndique profite de ce message pour remercier tous ceux qui y ont cru, en particulier M. Alain Flückiger pour son engagement et pour tout le travail accompli.

- Départ de Mme Gay-Crosier : Toujours lors de la séance de préparation, il a également été reproché à la Municipalité de ne pas avoir informé les Conseillères et Conseillers de la démission de Mme Isabelle Gay-Crosier. En effet, c'est le 14 juillet 2014 que celle-ci a annoncé sa démission, avec effet immédiat, de son poste de Municipale. L'annonce a été faite officiellement le 6 août au Préfet ainsi qu'à la presse afin que le dépôt des listes pour les nouveaux candidats ne tombe pas durant les vacances d'été. Pour leur part, les présidents de groupes ont été informés le 3 septembre 2014.

- Dicastères :

Suite à l'arrivée de M. Didier Chapuis, les dicastères ont été légèrement modifiés :

Mme Isabelle Hautier

Administration générale, police, tourisme, promotion économique, affaires culturelles et paroissiales, jubilaires, ainsi que les bâtiments liés au dicastère.

M. Yves Jauner

Affaires sociales et affaires scolaires, santé, prévention, sports, informatique, bâtiments et places de sports liés au dicastère.

M. Pierre—André Ischi

Routes et chemins, service industriels, concept énergétique, place de parc et bâtiments liés au dicastère

Didier Chapuis

Personnel, police des constructions, urbanisme, mobilité, transports publics, espaces publics et cimetière.

Vacant

Voirie, déchets, matériel et véhicules des services extérieurs, protection civile, service du feu, domaines, parcelles communales, forêts et les bâtiments liés au dicastère.

Plus de détails sur le site de la Commune.

- Impôts : Suite à la demande de M. Piéric Freiburghaus, le taux d'imposition pour les personnes morales et les personnes physiques se perçoit sur les mêmes bases et avec les mêmes défalcons que les impôts cantonaux correspondants. Le pour-cent doit être le même pour tous les impôts sur le revenu, sur la fortune et sur le capital. Articles 5 et 6 de l'arrêté d'imposition.

- Jubilaires : Ont fêté leurs 50 ans de mariage :

Le 10.09.2014, Mme et M. Janine et Michel Fontannaz

Le 24.09.2014. Mme et M. Claudine et Michel Golay

Le 20 octobre 2014, Mme Olive Chollet fêtera ses 100 ans.

- Cambriolage du collège du Cheminet : Le 21 décembre 2013, le collège du Cheminet a été cambriolé. Les auteurs ont été identifiés. Il s'agit de Neuchâtelois, âgés de 21 à 25 ans et ayant 128 cambriolages à leur actif !

M. Yves Jauner, Municipal, n'a pas de communication.

M. Didier Chapuis, Municipal, présente les points suivants :

- **Personnel communal** : Mlle Nadège Glayre, apprentie de 3^e année au greffe, a malheureusement échoué à ses examens finaux. La Municipalité a décidé de lui accorder une seconde chance ; elle refait donc sa 3^{ème} année. Quant à M. Benjamin Monney, apprenti de 1^{ère} année au greffe, il doit également refaire sa 1^{ère} année.

La visite du commissaire d'apprentissage a permis de confirmer que l'encadrement était approprié et que le suivi sur la place de travail était très bon.

Aux services extérieurs, M. Christian Roulet est actuellement hospitalisé.

Concernant le personnel auxiliaire, tous les postes vacants (Midi-Croc, local des jeunes, patrouilleurs) ont été repourvus.

- **Avenir de la Place Centrale** : Un groupe extra parlementaire nommé « Cœur de Penthalaz » s'est créé et a été invité par la Municipalité le 4 septembre dernier afin de réfléchir sur le développement envisageable pour cette partie du village. La discussion a débouché sur une démarche participative proposée par le groupe « Cœur de Penthalaz ». En résumé, cette démarche est un processus de préparation, de développement d'un projet impliquant, dans ce cas-là, toutes les personnes intéressées de la Commune. Ce processus est encadré et coaché par une personne extérieure. Des informations suivront.

- **Parcelle n° 585, Les Fourches** : Cette parcelle a été promise vendue à la société Largo Immobilier en date du 16.04.2013. Actuellement un différent subsiste entre le futur acquéreur et la Municipalité. Si ce différent est au levé au profit du futur acquéreur, le permis de construire lui sera délivré.

- **PGA** : Les Commissions d'Urbanisme et des Finances seront convoquées dans la première quinzaine du mois de novembre afin de présenter le préavis municipal du PGA avant sa mise à l'enquête.

M. Pierre-André Ischi, Municipal, donne les informations suivantes :

- **Parking** : Concernant la trentaine de véhicules de la Résidence des Pins, la Municipalité a pris des dispositions pour les faire évacuer dans les douze jours. Passé ce délai, ils iront directement à la fourrière.

- **Route de la Gare** : Pour l'instant, la Municipalité tient à relever la bien facture et surtout la rapidité de la réalisation des travaux de la route de la Gare.

- **Place Centrale** : Dorénavant la Place Centrale sera fermée tous les mercredis matin (jour de marché). Cela permettra aux marchands de pouvoir mieux se parquer et à leurs clients ainsi qu'à nos citoyens de déambuler sans crainte.

- M. Eric Joseph a remarqué qu'un panneau d'interdiction de stationner a été installé devant la Coop de la place de la Gare. Cependant, il n'a constaté aucun changement quant au nombre de véhicules qui stationnent à cet endroit. Qu'en est-il exactement ?

Mme la Syndique, précise qu'il s'agit d'une place privée mais que la Municipalité est en discussion avec le propriétaire pour rétablir l'ordre. Le dialogue n'allant pas vraiment dans le bon sens, elle a donc décidé de transmettre cette affaire à leur avocat.

- Pour une question de confort auditif, M. Daniel Traini propose que le micro ne soit plus employé.

M. Alain Pellet, Président, remercie la Municipalité pour ses informations et passe à l'ordre du jour.

Il demande deux modifications à apporter à cet ordre du jour.

La première au point 1. « Nomination de deux nouveaux Conseillers communaux » en lieu et place d'un seul Conseiller communal.

La seconde au point 5. où il demande à formuler « Information de la Commission des Finances relatif au coût final de la réfection totale de l'escalier existant entre la route de Lausanne et le chemin de la Vuy (préavis municipal n° 22-2012) ».

Les points suivants restent inchangés.

L'ordre du jour est accepté avec les modifications mentionnées ci-dessus.

1. Nomination de deux nouveaux Conseillers communaux.

En remplacement de Mme Céline Guex, M. Claude-Alain Zbinden propose pour le groupe Radical – Libéral, M. Emmanuel Félix. Après 3 années d'étude à Lucerne, il est actuellement étudiant en 2^{ème} année à l'Unil, section HEC-commerciale. Il est membre des jeunes libéraux du canton de Vaud et également co-président de la fédération suisse du parlement des jeunes. De plus, il a participé à la mise en place du système « Easy Vote » pour les jeunes.

En remplacement de M. Didier Chapuis, Municipal, Mme Corinne Borgeaud propose pour le groupe GIP, M. François Bachmann qui a déjà siégé lors de la précédente législature.

Les conditions étant requises, M. Alain Pellet, Président, procède à l'assermentation de ces deux nouveaux Conseillers, applaudis par l'assemblée qui compte maintenant 41 membres.

2. Préavis municipal n°41-2014 relatif à l'éclairage public, étapes 3 et 4 (Chemins de la Dent-d'Oche, Forêt, Azilly et La Loëttaz)

M. Nicolas Borgeaud, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.
La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président relit les conclusions du préavis municipal

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 41-2014, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux relatifs à l'éclairage public
2. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 420'000.- TTC pour ces travaux
3. D'amortir le montant net en 30 ans
4. De financer la dépense nette par recours à l'emprunt

Résultats du vote : Le préavis municipal n° 41-2014 est accepté à l'unanimité.

3. Préavis municipal n° 43-2014 relatif à l'équipement de défense incendie et en eau potable du nouveau quartier sis au chemin de La Lisière (Lieu-dit les Fourches)

M. Jérôme Ischi, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.
La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président relit les conclusions du préavis municipal

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n°43-2014, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. **D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux** relatifs à l'équipement en défense incendie et en eau potable du nouveau quartier sis au chemin de La Lisière (lieu-dit : Les Fourches)
2. **D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 133'400.- TTC** pour ces travaux

3. De prélever pour amortissement, le montant total net (une fois la subvention déduite) sur le fonds de réserve 9.280.810 Fonds affecté-Eaux

4. De financer cet investissement par la trésorerie courante.

Résultats du vote : Le préavis municipal n° 43-2014 est accepté à l'unanimité.

4. Préavis municipal n°44-2014 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2015

M. Claude Brocard, rapporteur, lit le rapport de la Commission des Finances.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président relit les conclusions du préavis municipal

Le Conseil communal de Penthalaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal N°44-2014, entendu le rapport de la Commission des Finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

D'autoriser la Municipalité à percevoir les impôts suivants pour l'année 2015 conformément aux directives cantonales, de maintenir le taux d'imposition à 74% de l'impôt cantonal de base pour :

- l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune des personnes physiques, ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers ;
- l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales ;
- l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise

D'ajouter au point 10 « Impôt sur les divertissements » la mention suivante : « Exceptions : Les manifestations organisées par les sociétés sans but lucratif faisant partie de l'USL, ainsi que les manifestations organisées en faveur des œuvres de bienfaisance. »

Et de maintenir tels quels les autres postes de l'Arrêté d'imposition pour l'année 2015.

Résultats du vote : Le préavis n° 44-2014 est accepté à l'unanimité.

5. Information de la Commission des Finances relatif au coût final de la réfection totale de l'escalier existant entre la route de Lausanne et le chemin de la Vuy (préavis municipal n° 22-2012)

M. Claude Brocard, rapporteur, lit l'information de la Commission des Finances.

Cette information relève que les travaux de réfection des escaliers de la Vuy se sont soldés par un dépassement de CHF 36'777.85 sur un budget de CHF 115'700.00 adopté par le Conseil communal.

Ces coûts supplémentaires sont dus au fait qu'il avait été prévu dans le préavis municipal no 22-2012 de conserver intégralement le mur de soutènement, en amont, en bordure de propriété ».

La discussion est ouverte.

Mme Sylvie Aubert a constaté que lorsqu'il pleut, de grosses flaques d'eau se forment sur les marches de cet escalier malgré les rainures prévues pour éviter ce désagrément. Que va-t-il se passer en cas de gel s'interroge-t-elle ?

En tant que membre de la Commission chargée de l'étude de cet objet à l'époque, M. Daniel Traini reconnaît qu'un tel montant de surplus (environ un tiers du budget) n'est pas négligeable ! Si cela devait se reproduire, il invite la Municipalité à demander au maître d'état de chiffrer le montant des travaux.

6. Nomination/dissolution de Commission

Commission « Règlement d'application sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité »

Pour le PSVS (Parti Socialiste, Verts et Sympathisants), M. Stéphane Zürcher propose :
Mmes Mareva Martin, Delphine Probst et M. Marc-Eugène Viret

Pour le GIP (Groupement Indépendant de Penthaz), Mme Corinne Borgeaud propose :
Mme Sylvie Aubert et M. Pierre-Alain Epars

Pour le groupe Radical-Libéral, M. Claude-Alain Zbinden n'ayant pas été informé de la nomination de cette Commission, il s'adressera au bureau du Conseil dès qu'il aura des membres à proposer.

M. Claude-Alain Zbinden propose en remplacement de Mlle Magali Demierre, pour la Commission « Eclairage public », M. Emmanuel Felix.

Mme Corinne Borgeaud propose en remplacement de M. Didier Chapuis, pour la Commission « Recours en matière d'impôts communaux et taxes », M. Jean-Rudolph Hubschmid

7. Propositions individuelles

M. Didier Chapuis, Municipal, revient sur la parcelle de feu M. Miéville pour laquelle la Municipalité avait fait, en début d'année 2014, une offre d'achat de CHF 1'300'000.-, offre restée sans réponse jusqu'à récemment. Cependant, selon l'une des héritières, une contre-proposition aurait été faite dernièrement à CHF 1'350'000.- Les membres de la Municipalité étant partagés sur la suite à donner à cette affaire, ils désirent avoir l'avis du Conseil communal. Doivent-ils ou non faire une offre à CHF 1'360'000.- pour cette parcelle ?

Selon M. Jean-Claude Andrey, le prix de cette parcelle de 1486 m2 représente CHF 800.- le m2. Il constate que d'autres communes baissent le prix du m2 ; il souhaiterait donc ne pas faire de surenchère pour cette offre.

M. Daniel Traini est d'accord que le prix du m2 est élevé, toutefois il rappelle que cette parcelle est située dans un endroit stratégique du village et qu'il ne faudrait pas oublier le projet « Ensemble » qui a été mis de côté afin de pouvoir mieux exploiter ce qui se présenterait au centre du village.

M. Didier Chapuis, Municipal, apporte encore une précision : la parcelle sur laquelle se trouve actuellement le bâtiment avec « Pizza Sud » a été achetée en 2005. A l'époque, le prix de revient, pour cette parcelle était de CHF 1113.- le m2.

M. Antonio Gatto souhaiterait savoir si la Municipalité s'est fixée un plafond sur la somme qu'elle va peut-être proposer pour cette offre ?

La somme de CHF 1'360'000.- est le montant maximum qui sera présenté affirme M. Didier Chapuis, Municipal.

M. Piéric Freiburghaus est bien conscient du côté stratégique de cette parcelle. Cependant, il n'y a pas que sa surface qui entre en jeu pour en déterminer le prix ; il faut également prendre en compte le coût de la démolition du bâtiment. Pour se prononcer les membres du Conseil ont également besoin de connaître le potentiel de cette parcelle. Pour sa part, il souhaiterait une information plus complète afin de se déterminer sur cet objet. Il est rejoint dans ses propos par Mme Dominique Von der Mühl qui, pour sa part aurait besoin d'un temps de réflexion afin d'étudier plus précisément cette proposition. Elle craint que le Conseil communal ne doive prendre une décision dans l'urgence.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, aimerait rappeler qu'en son temps la Municipalité avait acheté la parcelle où se situe actuellement « Pizza Sud » dans le but d'acquérir par la suite celle de feu M. Miéville ceci afin d'être en possession d'un terrain permettant de développer le centre du village. Elle précise encore qu'il s'agit juste d'un vote « informatif » pour la Municipalité qui est divisée à ce sujet, le but étant de savoir si oui ou non elle pourrait faire une offre à CHF 1'360'000.-.

M. François Bachmann aimerait attirer l'attention de l'Assemblée sur d'autres paramètres que le côté financier. Il serait peut-être fort apprécié des héritiers de la famille de feu M. Miéville de recevoir de la part de la Municipalité une plaquette où serait annotée une phrase : « En mémoire de... ».

M. Pierre Zurbrugg regrette également le manque de temps pour prendre une telle décision, toutefois il invite l'Assemblée à donner son aval à la Municipalité. Ensuite, comme l'a rappelé M. Yves Jauner, Municipal, celle-ci devra présenter un préavis municipal aux membres du Conseil communal, avec toutes les informations nécessaires afin qu'ils puissent se décider sur la suite à donner à cette affaire.

Le Président, Alain Pellet, clôt la discussion et passe au vote d'intention demandé par la Municipalité.

Résultats du vote : 37 voix en faveur du dépôt d'une nouvelle offre et 3 contre.

- Au sujet de la Résidence « Les Pins » sises au chemin du Mt-Blanc, Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, informe l'Assemblée des différents problèmes en cours avec le promoteur, notamment dus au fait que les bâtiments ne correspondent pas à ce qui avait été présenté. La Municipalité s'interroge maintenant sur la question de rompre ou non la convention qui la lie avec le promoteur de la résidence « Les Pins » SA. En cas de rupture de ladite convention, elle reprendrait les bâtiments. Elle souhaite connaître l'avis des membres du Conseil communal et demande un vote d'intention.

Il y a quelques temps, M. Pierre Zurbrügg a reçu un courrier au sujet des coopératives de logements à but non lucratif et, à son avis, il trouve que ce système pourrait être une bonne solution si la Commune devait effectivement reprendre « Les Pins ». Il rappelle qu'à l'époque le préavis municipal avait été accepté à une voix près. Il estime que le promoteur ne respecte en rien les engagements qu'il a pris envers la Commune et de ce fait soutient la Municipalité pour dénoncer cette convention.

Mme Sandrine Berthoud souhaiterait connaître la valeur de ces immeubles ?

C'est justement l'une des questions qui reste sans réponse de la part du promoteur depuis plus d'une année souligne Mme la Syndique. Elle revient sur le point soulevé par M. Zurbrügg concernant les coopératives de logements et signale que ce genre d'immeuble est passablement recherché par ces coopératives.

Lorsqu'on parle de la convention, est-ce bien de la suppression du droit de superficie dont il est question s'interroge M. Fritz Waelti ? Absolument répond Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique.

M. Claude-Alain Zbinden pense, au vu de l'acquéreur, que la Municipalité rencontrera également un certain nombre de problèmes concernant l'objet du quartier des Fourches !

M. Didier Chapuis, Municipal, informe que la Municipalité ne reviendra pas sur la promesse de vente concernant cette parcelle.

Si la convention est dénoncée, la Commune devra-t-elle verser des dommages et intérêts et si oui pour quel montant ? questionne Mme Sandrine Berthoud.

Bien entendu la Commune devra verser des dommages et intérêts pour un montant d'environ CHF 30'000.- informe Mme La Syndique.

M. Daniel Traini se demande si le fait de dénoncer cette convention ne va finalement pas arranger le promoteur ?

Normalement pas étant donné que les bâtiments seront repris par la Commune qui a déjà eu un contact avec la Fondation EMS l'Avenir à ce sujet.

Le Président, Alain Pellet, clôt la discussion et passe au vote d'intention demandé par la Municipalité.

Résultats du vote : A une large majorité, le Conseil communal soutient la Municipalité dans son désir de rompre la convention.

- M. Pierre Zurbrügg souhaiterait que les préavis municipaux qui traitent de sujet plus techniques, par exemple l'éclairage public ou les conduites d'eau, soient si possible accompagnés d'un plan de situation.

M. Pierre-André Ischi, Municipal, a pris note.

- Mme Dominique Von der Mühl présente à l'auditoire le groupe « Cœur de Penthalaz » dont M. Didier Chapuis, Municipal a déjà parlé précédemment, groupe qui se préoccupe de l'avenir de la Place Centrale.

En bref, ce groupe informel constitué de Conseillers et Conseillers des 3 différents partis s'est formé fin février 2013 sur l'initiative de Mme Von der Mühl. Les membres de ce groupe ont ensuite pris contact avec la Municipalité afin : d'une part de savoir si elle partageait les mêmes préoccupations et réflexions qu'eux et d'autre part pour lui proposer de constituer un groupe extra parlementaire (avec des habitants de la Commune ne faisant pas forcément partie du Conseil communal).

Mme Dominique Von der Mühl donne lecture ensuite d'un extrait de la lettre qui a été envoyée à la Municipalité pour l'informer de leur philosophie et de leurs idées.

Fin mars 2014, la Municipalité a donné son accord pour la création d'une commission extra parlementaire dont l'objectif serait d'étudier la meilleure façon d'améliorer le développement de la Commune. Lors des discussions, une démarche participative a été envisagée. Suite à cette réflexion, des contacts ont été pris avec un professeur de la HEIGVD d'Yverdon-les-Bains ainsi qu'avec M. Marc Münster de Bienne.

Prochaine étape le 21 octobre 2014 : Comment continuer ? Faire le point sur la démarche participative et réfléchir sur le rôle de ce groupe.

Actuellement, il est formé des personnes suivantes : Mmes Delphine Probst, Mareva Martin(?), Sylvie Aubert, Dominique Von der Mühl et MM. Daniel Traini, Christoph Loetscher, Stéphane Zürcher, Piéric Freiburghaus, Bernard Morel, Pierre Zurbrügg et Michel Collet (hors conseil). Toute personne intéressée est la bienvenue.

M. Daniel Traini souligne que le projet d'acquérir la parcelle de feu M. Miéville s'inscrit d'autant plus dans cette démarche.

- M. Piéric Freiburghaus revient sur la journée de la mobilité douce qui a eu lieu le samedi 13 septembre 2014 en collaboration avec la Municipalité. Suite à une publicité rondement menée et grâce à des conditions météo clémentes, une centaine de personnes se sont déplacées afin de profiter des activités proposées.

Douze séances ont été nécessaires pour préparer cette journée.

Au nom de la Commission, M. Piéric Freiburghaus remercie la Municipalité, plus précisément Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, et M. Pierre-André Ischi, Municipal, pour leur collaboration. Il remercie également tous les bénévoles, les employés du service extérieur et du service administratif.

Il regrette toutefois de ne pas avoir rencontré plus de Conseillères et Conseillers communaux lors de cette journée mais il se réjouit de les revoir tous l'année prochaine si cette démarche est reconduite.

- Mme Sandrine Berthoud souhaiterait savoir si la Municipalité a reçu une réponse du Canton concernant le groupement scolaire futur envisagé de « la région du bas » ?

Mme Anne-Catherine Lyon donnera sa réponse le 30 septembre 2014.

En revanche, le groupe de travail a été avisé que le secteur primaire resterait à Penthalaz, Penthaz, Daillens, Mex et Vuflens et que le secteur secondaire irait à Cossonay. Les cinq communes ont immédiatement réagi et envoyé un courrier à Mme Lyon qui rendra sa décision en tout état de cause informe Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique.

M. Alain Pellet, Président, reprend la parole pour annoncer que certains rapports de Commission sont arrivés très tard, de même que certaines personnes s'excusent à 20h10 alors que la séance débute à 20h15. Il demande que les Conseillères et Conseillers soient à l'avenir plus « fair-play » avec ces délais.

La parole n'étant plus demandée, le Président souhaite une bonne fin de soirée à chacune et chacun et clôt la séance à 21h50.

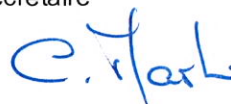
Le Président



Alain Pellet



La secrétaire



Claudine Martin